

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 AOUT

La CONVENTION ANGLO-FRANÇAISE

Le texte des déclarations échangées le 5 août, entre les gouvernements anglais et français, a été distribué avant-hier au Parlement, et les journaux de Paris les reproduisent aujourd'hui.

La presse de toutes nuances remarque de quel ton dégagé et ironique lord Salisbury a parlé des avantages que M. Ribot était censé avoir remportés.

« Le bénéfice de la France est très léger », a déclaré le premier ministre de S. M. Britannique, tenu cependant à un langage diplomatique.

Cela veut dire qu'en réalité les Anglais n'ont rien concédé, et que nous sommes lésés.

Nous le savions déjà, mais lord Salisbury a une autorité particulière pour le dire.

Dans le monde politique, on paraît très préoccupé de la teneur de ce traité.

De nombreux personnages, font remarquer que l'accord entre lord Salisbury et M. Ribot, relatif à l'arrière-pensée africain, ne semble pas donner à la France la latitude d'expansion désirable à l'est de la Sénégambie et aux abords du lac Tchad.

Dans les sphères même officielles, on semble inquiet.

— Mais, nous n'avons que du sable ! se serait écriée une personnalité républicaine importante.

D'après une correspondance du *Mémorial diplomatique*, lord Salisbury est « très content » du traité qu'il vient de négocier avec M. Ribot.

Ce contentement ne nous surprend pas, M. Ribot et M. Waddington se sont employés, autant qu'ils ont pu, à satisfaire le premier ministre d'Angleterre.

M. Raoul Frary écrit dans la *France* au sujet de l'accord franco-anglais :

« Il faut bien que la convention soit peu favorable, pour que personne en Angleterre ne se soit chargé de réclamer, de protester, selon la coutume, contre l'avidité française et la faiblesse du gouvernement britannique.

« Quand celui-ci conclut un marché, si avantageux qu'il soit, il y a toujours des chauvins insulaires qui lui reprochent d'avoir payé trop cher. Ce n'est pas seulement par esprit de parti, c'est parce qu'on estime que toute concession de l'Angleterre est un acte de munificence, tandis qu'on ne lui cède rien qui ne lui appartienne déjà, puisque le monde entier est ou devrait être soumis au spectre de sa glorieuse Majesté.

« Cette fois, par exception, nos bons voisins ne se plaignent pas, et personne ne fait entendre de réclamations. A la Chambre des communes on a risqué en passant une ou deux observations au sujet de Madagascar ; à la Chambre des lords l'opposition même est restée silencieuse. Comment aurait-on critiqué la convention, quand le marquis de Salisbury venait de déclarer que le président de la Compagnie anglaise du Niger était enchanté.

« Mais la convention, même accompagnée des commentaires du spirituel marquis, ne règle pas encore toutes les questions pendantes relativement au bassin du Niger, et une commission va se réunir pour délimiter les domaines respectifs au sud-ouest du territoire ainsi partagé.

« Nous aimons à croire que lord Salisbury, content de ce premier succès, voudra bien engager les commissaires nommés par lui à ne pas nous réduire au désert, et que M. Ribot défendra avec plus de ténacité les intérêts de la France dans une région où les explorateurs français ont commencé à établir solidement notre influence.

« Nous avons une revanche à prendre. »

LE DÉFICIT DU BUDGET

On sait que M. Rouvier a pris l'engagement de faire connaître quinze jours avant la rentrée des Chambres à la commission du budget les voies et moyens trouvés par lui pour faire face à l'équilibre financier de l'exercice 1891.

D'après les uns, ce serait à une nouvelle surtaxe de l'alcool que M. Rouvier demanderait les millions nécessaires.

D'après les autres, ce serait à la conversion anticipée du 4 1/2 0/0 que recourrait le ministre des finances.

LES ARMEMENTS ITALIENS

Nous lisons dans la *Presse* :
« Je reçois d'Italie des avis bien mystérieux envoyés par de fidèles amis.

« On nous prévient de nous tenir, en France, sur nos gardes ; quelque chose d'inopiné se prépare.

« Les troupes arrivent de tous les points vers la frontière française. Des navires appareillent avec des instructions cachetées à n'ouvrir qu'en mer.

« Frères d'Italie, songez à la France et à la République italienne.

« Quant à nous, veillons.

« F. L. »

Les initiales F. L. sont celles de M. Francis Laur, le député dont l'imagination bouillante est bien connue. Nous pensons donc qu'il est permis de croire à quelque exagération dans les renseignements ci-dessus. Mais la malveillance italienne est certaine, et M. Laur apporte vraiment quelque naïveté dans ces adjurations aux « frères d'Italie ».

On sait par le passé ce que vaut cette fraternité, et l'on connaît la sincérité de l'affection crispinienne s'épanchant après banquet, dans le gilet de M. Floquet. Ces prétendus amis de la République française sont, à n'en pas douter, les ennemis de la France.

ÉTRANGER

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EN ITALIE

Rome, 11 août.
Inscrits, 29,397.
M. Antonelli, 5,362 voix, élu.
M. Barzilai, 4,519.
La lutte électorale a été très vive, la pression administrative considérable.

Pour obtenir les voix des ouvriers, le gouvernement a promis pour 60,000 francs de travaux à la Société coopérative des maçons.

Plusieurs manifestations tumultueuses ont eu lieu dans la soirée.

2,000 personnes criant *vive Trieste* ou sifflant, se sont rendues devant l'ambassade d'Autriche ; dispersés à trois reprises, les manifestants se sont reformés trois fois.

Des bagarres se sont produites également devant le café Aragno, au Corso et où les tables ont été renversées, plusieurs personnes légèrement blessées, et sur la place Colonna où la troupe a dû intervenir pour disperser les manifestants.

L'échec de M. Barzilai, avec une minorité de 700 voix seulement, est une menace pour l'élection générale.

La journée peut se résumer ainsi : M. Antonelli vainqueur, le ministère battu.

On sait que, à la suite des incidents de Trieste, l'empereur d'Allemagne est intervenu entre l'Italie et l'Autriche afin de les amener à mettre un terme à ces incidents qui compromettaient la triple alliance.

L'empereur d'Allemagne insistait surtout pour une triple entrevue qui aurait eu lieu sur le territoire italien.

François-Joseph a catégoriquement refusé.

NOUVELLES MILITAIRES

LES PROGRAMMES POUR LES CONCOURS D'ADMISSION A SAINT-CYR

Des modifications notables aux programmes du concours pour l'admission à l'École spéciale militaire sont à la veille d'être adoptées par le ministre de la guerre. Ces changements concorderont avec des remaniements dans la progression des cours professés pendant les deux années de Saint-Cyr.

L'ensemble de ces mesures sera prochainement soumis à M. de Freycinet par le général Caillot, commandant le 10^e corps d'armée, chargé de l'inspection générale des écoles d'infanterie depuis deux ans. La décision ministérielle sera prise avant la rentrée des lycées ; les professeurs des classes préparatoires à Saint-Cyr devront préparer leurs leçons, conformément au nouveau programme.

Les grandes manœuvres de cavalerie seront exécutées cette année sous les ordres du général d'Espèuilles, commandant la 4^e division de cavalerie. Elles commenceront le 29 août.

Les dix-huit régiments composant les 3^e, 4^e et 5^e divisions y prendront part. A chaque division sera attaché un groupe de batteries à 4 pièces.

Le programme ne comprend aucune innovation. On se contentera d'affermir l'instruction sur les bases adoptées et selon les règlements en vigueur.

Les batteries à cheval de la 5^e division ont quitté lundi Fontainebleau pour arriver au camp de Châlons le 14 août.

Un grand nombre de généraux et d'officiers

se rendront au camp de Châlons à la fin du mois pour suivre les évolutions des 48 escadrons et des 36 pièces confiés au commandant de la 4^e division de cavalerie. Le général de Kermartin, directeur de la 2^e direction du ministère de la guerre, assistera à la seconde période des manœuvres et y représentera M. de Freycinet.

La période des manœuvres se traduit chaque année par de nombreux accidents sur les chevaux des régiments qui y prennent part. Les conséquences de ces accidents sont généralement aggravées par la nécessité de mettre les malades en subsistance dans quelque caserne de gendarmerie où les moyens de traitement font défaut ; ou même dans quelque auberge de village, éloignée de plusieurs kilomètres de la résidence d'un vétérinaire.

Comme, en pareille circonstance, la guérison est aléatoire et que, même en l'escomptant, les frais de mise en subsistance et de soins doivent souvent dépasser la valeur de l'animal à l'issue du traitement, on décide généralement de livrer le malade à l'équarisseur, qui naturellement profite de la circonstance et n'en offre qu'un prix dérisoire.

Dans l'intérêt du Trésor, il y aurait lieu d'autoriser les chefs de corps, selon le cas, soit à faire transporter les chevaux malades par voitures ou par les voies ferrées jusqu'à l'infirmerie régimentaire la plus proche, soit à les réformer et à les mettre en vente immédiatement ; soit, enfin, à traiter directement avec un boucher.

On économiserait ainsi chaque année une somme qu'on peut évaluer au bas mot à une vingtaine de mille francs ; ce qui ne serait point à dédaigner.

D'autre part, le ministre pourrait décider que pour les prochaines manœuvres du camp de Châlons et des 1^{er} et 2^e corps d'armée, une voiture, aménagée pour le transport des animaux blessés, se trouvera chaque jour sur le lieu des opérations. On pourrait parfois sauver des animaux de l'abattage.

Au moment où les médecins de tous les pays tiennent à Berlin leur congrès international, il n'est pas sans intérêt de montrer combien les délégués des officiers du corps de santé de notre armée peuvent profiter des travaux auxquels ils assistent, et des visites qu'ils font aux établissements sanitaires de l'armée allemande.

Il résulte, en effet, d'un tableau comparatif de la mortalité dans les différentes armées de l'Europe, que le chiffre annuel de décès sur 1,000 soldats présents est de 13,49 en Espagne, 8,88 en Russie, 7,74 en Italie, 6,94 en Autriche, 6,09 en France, 5,13 en Angleterre, 4,70 en Belgique, et 3,97 seulement en Allemagne.

Ces dernières statistiques ont été relevées en 1886 et 1887, et même, pour la France, en 1888.

Il convient d'observer toutefois que, depuis deux ans, d'importantes améliorations ont été réalisées dans l'hygiène des troupes, grâce à l'énergique initiative de M. de Freycinet, et

que la mortalité a dû certainement diminuer dans des proportions importantes.

Cependant, il y a encore beaucoup à faire; ce qui le prouve notamment, c'est que si notre armée compte le moins grand nombre d'hommes atteints de la tuberculose, 2,6 pour 1,000, la mortalité est cependant de 1,11 pour 1,000, tandis que l'armée allemande ne constate que 0,83 sur 1,000 au chiffre des décès pour une morbidité de 3,12 pour 1,000.

(Progrès militaire.)

La communication télégraphique par pigeons voyageurs entre la Corse et quatre points différents de la mère-patrie vient, par décision du ministre de la guerre, d'être complètement organisée.

En cas de guerre, tous les vaisseaux de notre flotte de la Méditerranée seront pourvus d'un certain nombre de pigeons voyageurs ayant deux destinations différentes.

D'un autre côté, tous les sémaphores vont recevoir des pigeons voyageurs ayant leur colombiers sur le continent français, afin de pouvoir renseigner l'amirauté sur les mouvements des flottes ennemies.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 12 août 1890.

Depuis hier la morte saison bat son plein. La pénurie des affaires n'a pas empêché l'ensemble des cours de faire très bonne contenance. Le 3 0/0 finit à 93.97; le 4 1/2 0/0 à 106.32.

Les établissements de crédit ont été soutenus mais ont à peine varié. Nous laissons le Crédit Foncier très ferme à 4,250. Le marché de ses obligations est le seul animé. La Banque de Paris s'est négociée à 808 et la Banque d'Escompte à 507.

Le Crédit Lyonnais maintient l'avance qu'il avait gagnée la semaine dernière à 773. La Société Générale dont le bilan au 31 juillet fait ressortir un nouvel accroissement d'affaires et des bénéfices supérieurs à ceux de 1889 est solide à 495.

La Société de Dépôts et Comptes Courants affirme sa solidité à 600.

La Banque Nationale du Brésil à 605 après 603.75 continue à être très goûtée des capitalistes.

Signalons la faveur avec laquelle les actions de la Société Hispano-Néerlandaise sont accueillies sur la place de Paris. Le cours de 29 fr. que nous avons constaté sur le marché d'Amsterdam a été presque atteint sur le nôtre et c'est à 28.75 que nous enregistrons ces titres. Une prime de 3.75 sur des actions émises depuis à peine un mois n'est pas un fait sans importance. Les excellents résultats qu'on attend de l'exploitation des alluvions de Plinio n'y sont pas étrangers. On attend d'un jour à l'autre des renseignements officiels.

Notons de très bons achats sur l'Alpine. La clôture s'est effectuée à 222.50 et des engagements conditionnels ont été contractés de 224.37 à 226 dont 5 pour fin courant.

On remarque d'assez nombreuses transactions sur l'obligation de Porto-Rico aux environs de 282.50.

Les Chemins Economiques voient leur obligation progresser encore à 414.50.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

COURSES DE SAUMUR

Deuxième jour, mardi 12 août.

La seconde journée des courses a continué la série de nos fêtes avec le même succès, la même attraction. La réunion sur l'hippodrome était aussi belle et aussi brillante que dimanche dernier, les prix à courir plus importants et les chevaux engagés plus nombreux.

Nous y avons retrouvé la même assistance : M. le Sous-Préfet, M^{me} et M^{les} Cottineau, le colonel Archambault, le docteur Besnard et M. Gigot, conseillers généraux, le comte et la comtesse Pierre de Montesquiou, le vicomte et la vicomtesse de Canisy, le marquis et la marquise de Broc, le comte et la comtesse de Fontenailles, le baron et la baronne de Francq, M. Léon Mayaud, M. et M^{me} de Lalané de Sainte-Croix, le colonel Belbèze, M. de Lavallette, M. et M^{me} Odent, M. et M^{me} G. de la Guillonnière, M. et M^{me} Laroche, le vicomte et la vicomtesse de Quincey, M. et M^{me} Gendron, M. et M^{me} de Lapointe, M. et M^{me} de Dananche, M. et M^{me} Girard-Bouvet, le baron et la baronne de Maulde dans le grand break de M. H. Thiffoine, attelé à quatre en damier, alezans et blancs.

MM. Champion et de Quincey donnaient le signal du départ, et MM. de Canisy et Domech de Cellés jugeaient tour à tour l'arrivée.

La Musique municipale s'est aussi fait entendre à l'arrivée de chaque vainqueur.

Voici le résultat des courses :

1^{er} Prix de la Société d'Encouragement (3^e série), 3,000 fr., pour l'amélioration des races de chevaux en France. Distance, 2,000 mètres environ.

Treize engagés, trois partants.

1. *Chipolata*, au baron Roger, monté par Jones, gagné très tranquillement de cent longueurs.

2. *Fantoche*, au vicomte d'Harcourt, monté par Elliot, après dérobade.

Pise, à M. Lupin, monté par Storr, s'est dérobée et n'a pas fait le parcours.

2^o Prix de Saumur (handicap), 2,000 fr., offerts par la ville de Saumur, pour chevaux de 3 ans et au-dessus. Distance, 2,200 mètres environ.

Quinze engagés, trois partants.

1. *Le Mien*, à M. Ch. L'Hoste, monté par Meunier, de cinq longueurs. Ce cheval a gagné, à Saint-Germain, sur les plus grands favoris.

2. *Rigoletto II*, à M. le comte de la Boullay, monté par Hennigs.

3. *Pleasantry*, au marquis Maison, monté par Skip.

3^o Steeple-Chase militaire (2^e série), un objet d'art, pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. Distance, 3,000 mètres environ.

Seize engagés, huit partants.

1. *Thoroghood*, à M. de Missiessy, une demi-longueur.

2. *Kate*, à M. Bellevue qui a fourni la moitié de la course portant sous le bras son tapis garni de plomb. Sans cet incident, il aurait probablement gagné la course sur *Thoroghood*.

3. *Persée*, à M. Ikler.

4^o Prix du Conseil général (steeple-chase handicap), 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux nés et élevés en France. Distance, 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Dix-sept engagés, cinq partants.

Le début de cette course n'a pas été intéressant; les chevaux sont partis au petit trot, et en sont arrivés à marcher au pas. La fin de la course a été plus intéressante: le gagnant *Larco*, à M. Ledat, monté par Tayler, est arrivé d'une tête. *Fabiola*, à M. Guinebert, monté par Ronan, est arrivée seconde; troisième, *Blondine*, à M. Durand, montée par Seaking.

Déliane, tombée sans accident.

5^o Steeple-Chase militaire (1^{re} série), un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service. Distance, 3,000 mètres environ.

Quinze engagés, neuf partants.

1. *Maquette*, à M. Mathet, trois longueurs.

2. *Breworth*, monté par M. Gouvy.

3. *Montjoie*, à M. Begouën.

Mail-Coach, monté par M. de Saint-Phalle, a fait une chute presque à l'arrivée et s'est cassé l'épaule. On l'a retiré de la piste et on a dû l'abattre. M. de Saint-Phalle s'est relevé immédiatement, sans aucun mal.

6^o Prix Lova (steeple-chase militaire handicap), 1,500 fr., pour chevaux appartenant *bonâ fide* depuis trois mois au moins avant l'époque de l'engagement à des officiers de l'armée française en activité de service. Distance, 4,000 mètres environ.

Dix engagés, six partants.

1. *Caporal*, à M. le vicomte de Piolant, monté par M. Morgon, gagné facilement de quinze longueurs.

2. *Lolotte*, montée par M. Magnin.

3. *Little-Baby*, à M. Leroy, montée par M. Bellevue.

7. Prix de consolation (steeple-chase), 1,000 fr., pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 3,000 fr. Tout gagnant d'un prix pendant la réunion est exclu. Distance, 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

Engagements jusqu'au moment de la course à M. le commissaire chargé du pesage.

M. le commissaire a reçu cinq engagements pour cette course.

Voici les noms, d'après l'ordre de leur arrivée :

1. *Chamois*, à M. Guinebert, monté par Prunet, gagné d'une longueur et demie.

2. *Javelot*, au baron Nivière, monté par M. de Kiss.

3. *Otage*, à M. Champion, monté par E. Lord. Non placés : *A de la Tache*, au baron Finot, montée par Charrette; *Imprévu*, à M. Bailière, monté par M. Bellevue.

Il ne s'est produit aucune réclamation.

Après cette dernière course, les équipages, aussi nombreux que dimanche, se sont dirigés au Chemin-Vert pour rentrer en ville.

Le défilé a duré presque une heure et a été admiré par la foule des curieux. On remarque toujours la correction de certains attelages et la belle tenue des chevaux. Mais ce qui convie le plus à ce spectacle, ce sont les charmantes toilettes des dames, s'étalant à l'aise dans les daumont et les calèches et qui, semblables à des corbeilles fleuries, passent vite en charmant les yeux.

Un accident a cependant troublé un instant le cortège. Rue du Pressoir-Saint-Antoine, un cheval attelé à une charrette anglaise, montée par des officiers, est venu se précipiter sur des tables heureusement non garnies et a tout brisé. Les deux brancards de la charrette se sont rompues et les officiers ont été précipités au milieu de tous ces débris. L'un d'eux seulement a eu le pouce fracturé.

Le temps, dont nous avons eu occasion de signaler la clémence pour les fêtes de Saumur, a continué ses faveurs et semble avoir attendu que la dernière fusée du feu d'artifice fut lancée pour se mettre à l'eau.

Le feu d'artifice tiré par M. Lardé a fort bien réussi. La pièce principale représentant Jeanne d'Arc à cheval, son oriflamme à la main, a produit le meilleur effet.

Le public qui occupait la place de l'Hôtel-de-Ville, le quai de Limoges et le pont a pu assez longtemps l'admirer.

Au milieu de la nuit, la pluie a commencé à tomber et a obligé les retardataires à rentrer au logis.

Aujourd'hui, grand Tir aux pigeons, au stand des Huraudières.

Les Eaux de la Loire à Saumur

M. Langlois, conseiller municipal, rapporteur de la commission des Eaux de Loire à Saumur, a mis M. Chicoteau au défi de prouver qu'il a été à même ou que quelqu'un a été à même de traiter moyennant 350,000 fr. et au-dessous de 365,000 fr. l'usine de MM. Fortin Herrmann et C^o.

M. Chicoteau nous écrit :

XXII. — L'INTERROGATOIRE

Le juge de paix de Saint-Siméon avait un air doux, bienveillant, et ne paraissait pas habitué à remplir les fonctions d'officier de police judiciaire. Mme Deluzy le connaissait et, en le voyant, elle sentit diminuer un peu sa frayeur. Quant à Jobson, qui avait quitté son costume de paysan jurassien pour reprendre des vêtements bourgeois, son attitude réservée donnait à penser qu'il jouait seulement un rôle secondaire dans la circonstance présente.

Le magistrat, triste et embarrassé, salua Victoire.

— Madame, dit-il, j'aurais désiré m'entretenir d'abord avec votre mari et lui demander certaines explications... On le cherche et on va nous l'amener, sans doute... En attendant, un pénible et rigoureux devoir m'oblige de m'adresser à vous.

— Pas ici, Messieurs ! répliqua Victoire en désignant par un geste navrant le lit funèbre; toute conversation, dans ce lieu consacré par la présence d'un mort, serait un sacrilège. Passons dans une autre pièce, où j'entendrai ce que vous avez à me dire.

Elle ouvrit une porte intérieure, et pénétra

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Victoire, craignant une émotion trop forte pour un enfant si jeune, redevint mère tout à coup. Elle se plaça entre son fils et le lit funèbre, se pencha vers Léon, et lui dit doucement :

— Le grand-père dort, mon garçon ; il est malade... ne l'éveille pas... Tu vois bien qu'il dort !

— Oui, répliqua Léon à voix basse ; alors je vais descendre et Julien me montrera les gendarmes... Mais pourquoi les bougies sont-elles allumées ici pendant qu'il fait jour ?

La mère entraîna l'enfant vers la porte où la bonne attendait, et fit signe de l'emmener au plus vite.

Au seul mot de « gendarmes » prononcé par Léon, Deluzy s'était élancé vers une fenêtre qui donnait sur la cour, et, soulevant furtivement le rideau, avait jeté un coup d'œil au dehors. Ce qu'il vit était sans doute assez significatif, car bientôt il laissa retomber le

rideau, et, pâle, la figure bouleversée, il revint vers sa femme.

— Je désirais vous sauver, dit-il avec volubilité, vous n'avez pas voulu me comprendre... A présent, que chacun songe à soi-même ! Et il sortit en courant.

Les deux dames et Belcourt demeuraient immobiles sans oser échanger une parole. Pendant ce silence, on eût pu entendre des sabots de chevaux résonner sur le pavé de la cour et les sabres cliqueter avec un bruit métallique.

— Bonté divine ! s'écria Mlle Jolivet, de quel malheur sommes-nous encore menacées ?

— Nous épuiserons la coupe, ma sœur ! répliqua Victoire d'un air égaré : docteur Belcourt, autrefois je vous ai refusé un mot de pitié, vous allez peut-être avoir l'occasion de prendre votre revanche !

Julien accourut hors d'haleine.

— Qu'y a-t-il, Julien ? demanda Mme Deluzy en s'efforçant de paraître calme.

— La justice... les gendarmes !... La cour en est pleine ; ils entourent la maison

— Que veulent-ils ?

— Ils demandent « Monsieur. »

— Mon mari vient de sortir... je ne sais où il est allé.

— C'est que... ils demandent aussi « Madame. »

— Moi !... N'avez-vous pas répondu qu'à raison du malheur qui vient de nous frapper, je ne pouvais recevoir personne ?

— Si, mais ils prétendent qu'ils ont un mandat à exécuter... Ils sont accompagnés d'un homme que j'ai déjà vu ici et que je soupçonnais bien d'être venu nous espionner... Miséricorde ! ajouta Julien en prêtant l'oreille, ils n'ont pas attendu mon retour et les voilà qui montent.

On entendit, en effet, dans l'escalier, le bruit des sabres et des lourdes bottes. Cependant, les hommes armés firent halte dans le corridor, et des personnes au pas moins pesant s'avancèrent seules vers la chambre mortuaire.

Joséphine saisit la main de Belcourt, et dit à voix basse :

— Ne nous quittez pas... Mais, je vous en conjure, ne commettez aucune imprudence.

Deux messieurs entrèrent. L'un, vêtu de noir, était le juge de paix et à peu près le seul magistrat de la ville voisine; l'autre était l'Anglais Jobson.

« J'accepte la polémique qui m'est offerte au sujet du rachat de la concession des eaux. »
Je suis dès maintenant à la disposition de mes compatriotes et de M. le Préfet.
» Bien entendu, la personne de M. le rapporteur, que je connais depuis très longtemps comme très honorable, est en dehors des débats.

» J'ajoute seulement que la valeur vénale actuelle des eaux peut et doit être à peine évaluée à 300,000 francs.

» CHICOTRAU. »

LES FÈVES DE LA VALLÉE

La chambre consultative des arts et manufactures de Saumur et la chambre de commerce de Maine-et-Loire ayant été saisies par les différents commerçants qui achètent depuis très longtemps des fèves de la Vallée, des difficultés qu'ils rencontraient actuellement dans l'achat et surtout la vente de cet article, ont émis un vœu demandant que les fèves soient assimilées aux blés et jouissent de la même protection, et ont envoyé ces vœux à M. le ministre du commerce.

D'autre part, les producteurs de fèves des communes de Beaufort, Longué, La Ménitrie, les Rosiers, Saint-Clément, Saint-Martin, Saint-Lambert, Villebernier et Varennes ont signé de nombreuses pétitions expliquant que la culture des fèves était absolument nécessaire dans la vallée de l'Authion pour établir un assolement utile, qu'ils perdaient chaque année sur cette culture et demandaient à être protégés contre la concurrence des fèves étrangères qui étaient vendues à bas prix.

Ces pétitions ont été remises à M. le ministre de l'agriculture par M. E. Berger, député de l'arrondissement, et M. le ministre a promis d'y apporter toute sa bienveillante attention et a de suite saisi la commission des douanes, qui va les étudier avec le plus grand soin.

CHEMIN DE FER D'ORLÈANS

Fête de l'Assomption (15 août 1890).

Aux termes du tarif spécial A n° 8 (§ 2, alinéa A), des billets dits de *bains de mer*, réduits de 40 0/0, sont délivrés les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine, pour les stations comprises entre Saint-Nazaire, Le Croisic et Cuéraude, ces trois points inclus, au départ des gares ci-après :

1° de Saint-Nazaire exclu à Tours; 2° d'Angers à La Flèche; 3° de Sablé exclu à La Flèche; 4° de La Suze exclu à La Flèche; 5° de Baugé inclus à La Flèche; 6° du Mans exclu à Neuillé-Pont-Pierre; 7° de Jumelles-Briou, *via* Saumur; 8° de Saint-Antoine-du-Rocher à Tours.

A l'occasion des fêtes de l'Assomption, lesdits billets seront exceptionnellement délivrés pendant la période du 8 au 17 août et seront valables indistinctement pour le retour jusqu'au 19 août inclusivement.

En outre, les billets aller et retour que la gare de Tours délivre pour les mêmes points

dans une chambre élégamment meublée, qui était celle de Joséphine. Tout le monde la suit, ce qui n'avait pas empêché Jobson de promener préalablement un regard inquiet dans la chambre du mort, pour s'assurer que personne ne s'y cachait.

Victoire s'assit et indiqua un fauteuil au juge de paix en face d'elle. Joséphine et Belcourt se tirèrent à l'écart, tandis que Jobson demeurait debout près de la porte. Dans la maison et au dehors, on entendait les allées et les venues de gens qui paraissaient se livrer à d'actives perquisitions.

— Madame, reprit le magistrat, je déplore d'avoir à exercer ici mon ministère; mais il s'agit d'une grave affaire internationale et je suis l'instrument d'une inexorable nécessité.

Du reste, les explications que vous voudrez bien me fournir me permettront, je l'espère, de vous prouver tout mon bon vouloir.

— Je vous en remercie, Monsieur le juge, répliqua Victoire avec dignité. Dans un moment où, ma famille et moi, nous sommes cruellement affligées, je vois ma maison envahie par la force publique, je suis comme en suspicion moi-même et je me demande qu'elle peut être la cause de tant de rigueurs.

les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine, aux prix de 35 fr. en 1^{re} classe et de 26 fr. en 2^e classe, seront également délivrés pendant la même période et seront valables pour le retour jusqu'au dernier train de la journée du mardi 19 août.

COURSES VÉLOCIPÉDIQUES

Des courses de vélocipèdes, organisées par un groupe de vélocemen de Saumur, auront lieu vendredi 15 août, route de la Ronde.

Voici le programme :

A 2 heures : Première course; distance 3,000 mètres (un virage), pour bicyclettes et bicyclettes.

1^{er} prix, une montre offerte par M. Davy; 2^e prix, une médaille en argent, offerte par M. Taquet; 3^e prix, une caisse de champagne, offerte par M. Couraleau père.

A 2 heures 1/2 : Deuxième course; distance 3,000 mètres (un virage), pour bicyclettes et bicyclettes.

1^{er} prix, un revolver, offert par M. Ch. Couraleau; 2^e prix, une lanterne de vélocipède, offerte par M. Guénault; 3^e prix, une caisse de champagne, offerte par M. Fortier.

A 3 heures : Course d'honneur, obligatoire aux lauréats des autres courses; distance 14 kilomètres (un virage).

1^{er} prix, une médaille de vermeil, offerte par M. Marquoy; 2^e prix, une chemise de flanelle pour vélocemen, offerte par M. Marcheval; 3^e prix, une caisse de champagne, offerte par M. Marcadeux, et un abonnement pendant un an à la *France Cycliste*.

Un droit de courir de 5 fr. sera payé par tous les coureurs. Cette somme leur sera rendue s'ils ont fourni entièrement la distance exigée dans chaque course.

Toujours la conciliation, suivant la parole de M. Constans.

Le *Journal officiel* publie un arrêté ministériel portant qu'à partir de la rentrée scolaire 1890-1891, il ne serait fait aucune nomination d'institutrices publiques congréganistes dans le département de Maine-et-Loire.

D'après le même arrêté, sont compris également dans cette mesure anti-libérale les départements d'Ille-et-Vilaine, Calvados, Côtes-du-Nord, Landes, Gers, Basses-Alpes.

SERVICE MILITAIRE DES SÉMINARISTES

En vertu d'une décision du ministre de la guerre, à la date du 16 juillet dernier, les élèves des séminaires, comme tous les jeunes gens de la classe 1889 appelés pour un an sous les drapeaux, seront affectés au régiment de la subdivision de région dans laquelle ils auront pris part au tirage au sort.

THOUARS. — Cinquième grand Concours de pêche à la ligne sur le Thouet. — Il est

— Vous le saurez bientôt, répliqua le juge avec tristesse.

Il reprit, après une pause :

— Vous êtes revenus récemment d'un voyage avec M. Deluzy; pouvez-vous me dire, Madame, dans quel pays vous êtes allés ?

— Nous n'en avons pas fait un mystère, Monsieur; nous sommes allés en Angleterre et particulièrement à Londres.

— Ce voyage était-il uniquement un voyage d'agrément ?

— Non; M. Deluzy avait à Londres une affaire pour laquelle il devait entrer en rapports avec beaucoup de gens du monde; c'est pour cela qu'il a jugé à propos de m'emmener avec lui.

— Savez-vous de quelle nature était cette affaire ?

— Non, Monsieur; je ne comprends rien aux spéculations de M. Deluzy. D'ailleurs, ajouta-t-elle en baissant les yeux, je lui obéis sans demander d'explications.

— Et, là-bas, vous meniez grand train sans doute ?

— Il fallait tenir le rang que nous imposaient nos relations; nous faisons de grosses dépenses qui m'effrayaient parfois.

(A suivre.)

organisé, pour le dimanche 24 août prochain, à Thouars (Deux-Sèvres), sur la rivière du Thouet, un cinquième grand Concours de pêche à la ligne.

Les personnes de tout sexe sont à même d'y participer, à la condition de se conformer aux prescriptions du règlement.

Les étrangers sont assurés de trouver à Thouars l'accueil le plus sympathique. Les membres du comité sont à leur disposition pour tous les renseignements dont ils auront besoin.

LES ÉTUDIANTS A PARIS

Les parents dont les fils viennent à Paris suivre les cours des grandes Ecoles et Facultés trouveront à Paris, auprès de M. l'Aumônier du Cercle du Luxembourg, tous les renseignements nécessaires pour la bonne organisation d'une vie d'étudiant. On est prié de s'adresser le plus tôt possible au Cercle catholique des étudiants, 48, rue du Luxembourg.

INTERPRÉTATION DE TESTAMENT

Le tribunal de Nantes vient de donner gain de cause à un plaideur nommé Mahé, qui réclamait la succession d'un sieur Foucher la somme de 120,000 fr. en se basant sur une lettre du défunt qui contenait ces mots : « A ma mort je te lègue 120,000 fr. » Le tribunal a jugé que cette lettre avait valeur testamentaire, le légataire universel n'étant pas parent du donateur.

PRENEZ GARDE !

Un fait qui vient de se produire à Arras doit être signalé aux familles à titre d'avertissement.

Samedi, dans la journée, la petite fille de M. Poulain, contrôleur des domaines, tombait subitement malade. Deux docteurs furent appelés auprès de l'enfant; mais, malgré leurs soins, celle-ci ne tardait pas à expirer. Une heure après la mort, le corps se couvrait de taches noirâtres.

On crut d'abord à une attaque de choléra infantile, mais il a été établi depuis que l'enfant, ayant reçu en prix une couronne, s'était amusée à sucer les feuilles vertes de cette couronne, dont la coloration est obtenue à l'aide de substances toxiques. De là, un empoisonnement qui a amené la mort à bref délai.

LES TRUFFES DANS LA SARTHE

On lit dans *l'Anille* :

« Vendredi, 1^{er} août, une trouvaille des plus curieuses a été faite à Saint-Calais, dans le jardin de M. Landron, architecte.

» Son jardinier était en train de ratisser les allées du jardin, lorsque près d'un bosquet composé de vieux charmes, il mit à découvert une certaine quantité de tubercules noirâtres, ne ressemblant à aucun des fruits qu'on a l'habitude de rencontrer dans notre région. Examinés par des personnes « compétentes », ces tubercules ont été reconnus comme étant de véritables truffes. Nous en avons vu un échantillon, pesant 90 grammes, qui, bien que non encore arrivé à maturité, possède déjà un peu de l'arôme si cher aux gourmets. Ces truffes — il y en avait environ un demi-kilogramme — d'une belle couleur noire, ont une forme irrégulièrement arrondie; elles présentent plusieurs fongosités; la surface chagrinée est recouverte de petites éminences à peu près de forme prismatique, leur chair est blanchâtre à l'intérieur; enfin elles se rapportent à l'espèce connue sous le nom de truffe d'été (*Tuber aestivum*, pour les savants, famille des champignons tubercés). Il en reste encore quelques-unes en terre. On nous dit, — nous n'avons pu encore contrôler le fait — que les gourmets calaisiens qui possèdent des jardins (ils sont nombreux, les gourmets, paraît-il), vont remuer de fond en comble leurs jardins, espérant y trouver aussi le précieux et succulent tubercule. »

DANGER DE LA COCAÏNE

Une demoiselle D... était morte subitement chez un dentiste de Lille à la suite d'une opération.

Il a été constaté par trois docteurs et par le commissaire de police que ce praticien avait donné à sa clientèle, particulièrement nerveuse et susceptible, deux injections de cocaïne dans les gencives pour les insensibiliser et que la mort devait être attribuée à l'emploi de cet alcaloïde.

Le parquet est saisi de l'affaire. Le corps de M^{lle} D... a été transporté à l'amphithéâtre de médecine de Lille. M. le docteur Dutilleul a été chargé de l'autopsie et des constatations légales.

L'autopsie a confirmé le diagnostic des premiers docteurs. La mort est due à un empoisonnement par injection de cocaïne.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 10 Août 1890.

Versements de 67 déposants (6 nouveaux), 16,201 fr.

Remboursements, 17,037 fr. 41.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 9 Août :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. Variété, par G. Lenôtre. — Nos gravures : Théâtre illustré : Cirque d'Été : *Les danseuses japonaises*; l'empereur d'Allemagne à Ostende; la catastrophe de Saint-Etienne; la révolution à Buenos-Ayres; beaux-arts : *Un nid dans les bois*; le tir fédéral; entrée du cardinal Mermillod à Fribourg; inauguration de la statue de Voltaire à Ferney. — *L'Écureuil*, nouvelle, par R. de Maricourt. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echecs, par S. Rosenthal. — Bibliographie. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : les fêtes de la presse. — Ostende : l'empereur Guillaume et le roi Léopold II sur la plage; la grande retraite aux flambeaux défilant devant le Casino. — La catastrophe de Saint-Etienne. — Les événements de la République Argentine. — Beaux-arts : *Un nid dans les bois*. — Entrée du cardinal Mermillod à la cathédrale de Fribourg. — Suisse : le 33^e tir fédéral à Frauenfeld. — Inauguration de la statue de Voltaire à Ferney. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.

Montpellier... 4 fr. 75 —

Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Demandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAR: RODET, propriétaire-gérant.

